

S'informer

pour mieux comprendre et mieux réagir

L'évocation des termes « nucléaire » et « radioactivité » suscite souvent des passions où s'affrontent les « pro » et les « anti » nucléaires. Mais le nucléaire est avant tout un secteur complexe qui nécessite des connaissances de base pour comprendre la radioactivité. C'est pourquoi la préfecture du Nord Pas de Calais, la Commission Locale d'Information (CLI) de Gravelines, le rectorat de Lille et l'IRSN, ont proposé de mettre à disposition des établissements scolaires, associations ou collectivités qui en feraient la demande une exposition pour informer et former les habitants, les riverains et les publics scolaires.

C'est pour répondre à un besoin exprimé par le monde de l'enseignement en matière d'éducation à la prévention du risque nucléaire que l'IFFO-RME, en appui sur son réseau national de formateurs et avec la collaboration d'experts, a réalisé l'exposition Gaffrisk « radioactivité et nucléaire ». L'IRSN a été un partenaire dans cette réalisation.

L'objectif est d'aider à la construction d'une connaissance générale et d'une conscience réaliste des risques, en particulier du risque majeur nucléaire, sans lesquelles la compréhension des consignes d'urgence qui pourraient être mises en oeuvre par l'Etat ne seraient pas comprises donc inefficaces.

Si l'exposition et ce guide ne sont pas exhaustifs, nous espérons néanmoins qu'ils contribueront à vous informer pour faire de vous des citoyens éclairés sur ces questions liées au nucléaire.

Sylvette PIERRON

Présidente de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME)

GUIDE DE L'EXPOSITION



Emprunter l'exposition

- * Sur simple demande à contact@iffo-rme.fr
- * 14 visuels autoportants (190 cm X 85 cm) avec housses individuelles de transport.
- * Prise au sol de l'exposition : 25-30 m².
 - * Poids total : 70 kg.
- * Temps de montage : 15 minutes à 2 personnes.



Comment s'informer ?

Une Commission Locale d'Information (CLI) est un lieu de suivi, d'information et de concertation reconnu en matière de sécurité nucléaire. En s'intéressant aux impacts des installations du site sur les personnes et sur l'environnement de façon transparente et indépendante, les CLI assurent ensuite la diffusion de l'information à la population (lettres d'information, expertises, rapports « Transparence et Sécurité Nucléaire » des exploitants...).

La Commission Locale d'Information (CLI)

Les CLI sont créées sous la responsabilité des préfets des comités généraux autour des installations nucléaires.

Les acteurs qui participent à la CLI assurent chacun une vigilance particulière (réglementaire, scientifique, technique et citoyenne) sur le risque nucléaire.

La CLI est consultée pour les projets soumis à l'autorisation de sûreté ou autorisation de fonctionnement. Elle peut aussi être saisie par les citoyens chargés de gérer certains sites de la responsabilité.

Connaître les risques majeurs

S'informer :

- DORM, dossier départemental sur les risques majeurs.
- DICRIM, documents d'information communiés sur les risques majeurs.
- Affichage réglementaire de risque dans les bâtiments publics.
- Plateforme d'information PPI, autour des industries à risques.
- Relations publiques d'information.
- Les commissions locales d'information (CLI) renseignent la population sur la vie des installations nucléaires.

En savoir plus sur le risque nucléaire, consultez les différents acteurs et leurs sites :

www.primis.net www.aasn.fr
www.cris.fr www.aasn.fr
www.cris.fr www.cris.fr

Aménager Consulter
Surveiller S'informer
S'organiser Se protéger

Eduquer

Mitigation

Toutes actions qui permettent de diminuer les conséquences des catastrophes pour un développement durable de notre territoire.



La CLI de Gravelines

La Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines a été créée par arrêté départemental du 02 décembre 1987. Elle est composée de multiples acteurs tels des élus, des associations, des syndicats professionnels, des personnes qualifiées. La CLI recueille toutes les informations relatives à la sûreté de l'exploitation et au suivi de l'impact sur l'environnement du CNPE de Gravelines, relatives à la sécurité des populations dans le voisinage de celle-ci et à la radioprotection des personnes travaillant sur le site. L'information peut également porter, à titre occasionnel, sur des sujets plus généraux tel que la production nucléaire d'électricité et le transport de matières nucléaires.



Incident ou accident majeur ?

L'échelle internationale INES* permet d'évaluer la gravité d'un événement. Elle compte 7 niveaux. Les événements de niveaux 1 à 3, sans exposition du public au-delà des limites prescrites, sont des incidents. Pour les niveaux 4 à 7, il s'agit d'accidents. Le niveau 7 correspond à un accident dont la gravité est comparable à l'accident de Tchernobyl.

* International Nuclear Event Scale.

La formule du risque majeur

ALFA

Dangerose et imprévisible

ENELUX

Importants et vulnérables

RISQUE MAJEUR

Si l'accident arrive, c'est une catastrophe. Les dégâts seront très importants et les secours auront du mal à faire face.

- Une coupure d'électricité dans un cabinet de radiologie n'est pas un risque majeur.
- L'arrêt prolongé des circuits de refroidissement d'un réacteur nucléaire en fonctionnement est un risque majeur.

Tchernobyl et ses conséquences

Une défaillance du système et le cœur s'emballent !

En 1984 le réacteur de la centrale de Tchernobyl, un Libirou, explose. Le réacteur du CNPE pulvérisé en 2006 compare :

- 38 morts dans les 15 jours suivant la catastrophe.
- des milliers de morts (entre 9 000 et 16 000) dans les 30 ans suivant la catastrophe.

Les maladies et les décès sont liés à la contamination des sols, de l'air et des eaux. La Biélorussie, pays voisin, est particulièrement touchée.

Les dépôts radioactifs varient en fonction de la météo et de la topographie.

A partir du 26 avril 1986, les masses d'air contaminées progressent vers l'ouest et le Nord de l'Europe. Le nuage 137 qui était comme ébranlé pour caractériser la contamination.

Irradiation et contamination

En cas d'accident nucléaire majeur, les produits de fission sont libérés et se dispersent dans l'air. Ils forment un nuage radioactif composé de gaz, de gouttelettes et de poussières.

Je suis intoxiqué, je suis irradié par les rayonnements ionisants.

Le nuage est passé. Les produits de fission se sont déposés sur mon corps, sur mes habits et dans l'environnement. Tout est contaminé.

La contamination peut se faire par inhalation, par ingestion et par contact.



Conséquences de l'accident majeur

La zone d'impact en cas d'accident majeur décrétée par les services de l'Etat concerne un rayon d'environ 10 km autour des installations. Cependant, les conditions météorologiques et notamment la direction et la force du vent, détermineront la forme et la taille de la zone réellement impactée le jour de l'accident. Par ailleurs les précipitations conditionneront également la répartition des concentrations d'éléments radioactifs au sol, autrement dit la contamination du territoire.



Que faire en cas d'accident majeur ?

En cas d'alerte la mise à l'abri et l'écoute des consignes sont les mesures principales à adopter. Le nuage radioactif peut contenir de l'iode radioactif qui, ingéré ou respiré, peut se fixer sur la thyroïde. Si la concentration de ce radioélément atteint les valeurs seuils réglementaires, les autorités prescriront la prise de comprimés d'iode stable. Pour les autres radioéléments contenus dans le nuage, la prise d'iode n'a pas d'effet.

Se mettre en sûreté

En cas de nuage radioactif, tu seras averti par le signal national d'alerte (SNA). Il ordonne de se mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment.



ALERTE son module



FIN D'ALERTE son continue



Tu peux écouter le SNA sur le site internet www.ifsu.asn.fr



Des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent relayer l'alerte.

Dans tous les cas, écoute les consignes données par les autorités sur Radio-France. Utilise une radio à piles, l'électricité peut en effet être coupée.

Le comprimé d'iode stable est à prendre sur ordre du Préfet. Ce dernier peut aussi décider d'évacuer la population ou de la maintenir au place avec des consignes spéciales.

Des plans pour s'organiser

Ensemble on peut mieux se préparer à faire face à un accident nucléaire.

A l'école :
Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) permet la mise à l'abri ou l'évacuation des élèves et de toute personne présente dans l'établissement scolaire.

Les parents sont informés de cette organisation et ne doivent en aucun cas venir chercher leurs enfants à l'école pendant la durée de l'abri.



Dans la commune :
Le plan communal de sauvegarde (PCS) permet de recenser les moyens de protection et de les activer en cas d'accident majeur.

Au sein de l'industrie à risque :
Le plan particulier d'intervention (PPI) est déclenché par le Préfet pour protéger la population. Il permet la mobilisation et la coordination des services de l'Etat et des équipes de secours.

Des exercices de simulation sont nécessaires pour tester l'efficacité de ces plans et s'entraîner à réagir au mieux en cas d'accident.

Des mesures pour :

éviter l'accident majeur, le gérer de façon à en limiter immédiatement les conséquences, permettre à la société de revenir progressivement à une vie normale.

Des lois réglementent les exploitations et stockages de matières radioactives.

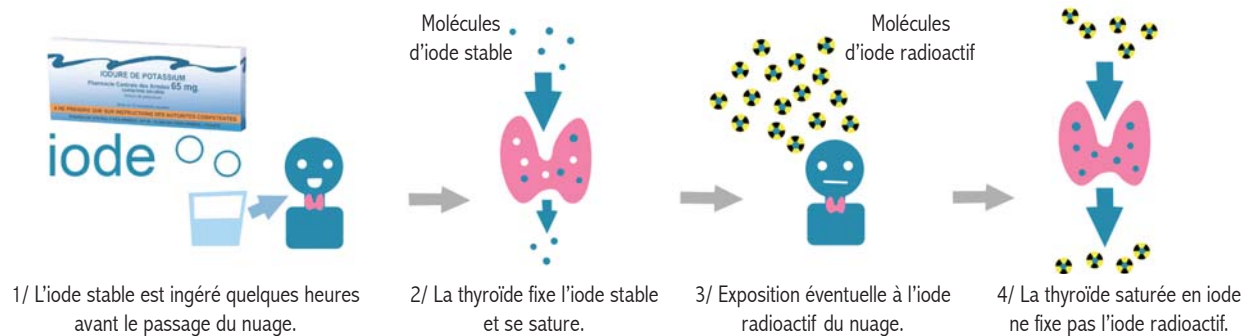
Des contrôles réguliers de radioactivité sont réalisés sur le site et aux alentours des installations nucléaires.

Sur un site contaminé, les pompiers en tenue spéciale, apportent un secours aux populations.

Sur ordre des autorités, chaque individu doit prendre un comprimé d'iode stable pour diminuer l'impact d'un nuage radioactif sur la santé.

Le traitement des terres contaminées peut favoriser le retour des populations. Les sols et les objets très pollués seront considérés comme des déchets radioactifs.

Rôle de l'iode stable



La thyroïde fabrique des hormones à partir de l'iode contenu dans nos aliments. Ces hormones sont essentielles à la croissance et au développement de l'enfant, ainsi qu'au contrôle du métabolisme chez l'adulte. Pour éviter la fixation d'iode radioactif, susceptible de générer des dysfonctionnements ou des cancers de la thyroïde, la prise d'iodure de potassium est nécessaire en cas d'accident majeur. Il n'est pas utile de prendre des comprimés d'iode trop en avance, l'iode absorbé n'agit en effet que quelques heures. Des campagnes de distribution préventive d'iode stable sont organisées régulièrement en fonction de la date de péremption des boîtes de comprimés diffusées précédemment aux habitants situés dans le périmètre PPI. L'iodure de potassium peut également être acheté en pharmacie, les contre-indications à cette forme d'iode sont rares.

Les consignes à l'audition de la sirène (Système National d'Alerte)



Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez portes et fenêtres.



Écoutez la radio et les conseils des autorités.



Ne téléphonez pas sauf en cas de péril imminent.



N'allez pas chercher les enfants à l'école.

En savoir plus

- * www.cli-gravelines.fr
- * www.asn.fr
- * www.irsn.fr
- * www.cea.fr
- * www.iffu-rme.fr

A consulter

- * L'éventail ludo-éducatif « Gafforisk- radioactivité et nucléaire » (IFFO-RME)
- * le DVD d'autoformation sur l'exposition « Gafforisk-radioactivité et nucléaire » (IRSN / IFFO-RME)
- * le DVD « Vous avez dit radioprotection » (IRSN)
- * La mallette pédagogique sur la radioactivité (Planète-Sciences / CEA / Exploradome)

Contactez la CLI de Gravelines :

SPMPI - CLI

Tél : 03-28-23-81-62